

MARCHEPRIME
Une ville au cœur

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 033-213305550-20220922-DEL04_22092022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :

en exercice : 25

présents : 20

votants : 25

L'an deux mille VINGT-DEUX, le 22 septembre à 20 heures et 00 minute, le Conseil Municipal de la commune de MARCHEPRIME, dûment convoqué le 16 septembre 2022 en séance ORDINAIRE, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Manuel MARTINEZ, Maire.

PRÉSENTS : M. MARTINEZ, Mme BATS, M. FLEURY, Mme GAILLET, M. LORRIOT, Mme RUIZ, M. RECAPET, Mme PIRES, Mme FALCOZ-VIGNE, M. ROYER, M. VANIGLIA, Mme ASSIBAT-TRILLE, M. CAÏSSA, Mme FARGE, M. COURTIN, M. CARDOSO, Mme SALHI, Mme MARTIN, M. GUICHENEY, M. MAILLARD

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme BRETTESS a donné procuration à M. MARTINEZ

M. BARGACH a donné procuration à Mme RUIZ

Mme JAULARD a donné procuration à Mme FALCOZ-VIGNE

Mme BARQ SAAVEDRA a donné procuration à Mme BATS

Mme BERTOSSI a donné procuration à M. RECAPET

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Mme Valérie GAILLET

Délibération n°04-22092022 : PROJET DE MOBILITE DURABLE « SIGNALIETIQUE ET ORIENTATION DE L'USAGER » : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER AUPRES DU PAYS BARVAL.

Monsieur David RECAPET expose que :

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la note explicative de synthèse ci-jointe ;

Considérant que le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre (COBAS, COBAN, CDC Val de l'Eyre) est engagé en faveur de la mobilité durable du territoire et propose un nouveau service d'information sur toute l'offre de mobilité disponible sur le territoire : MOBI ;

Considérant que l'objectif est ainsi de faciliter l'accès aux informations sur les offres de transport et de promouvoir l'écomobilité : la marche, le vélo, le bus, le train, le covoiturage ou encore l'autopartage ;

Considérant que cette information s'adresse à tous, habitants et visiteurs du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre et qu'il semble important de mettre en place sur le territoire communal un volet de signalétique et d'orientation de l'utilisateur ;

Considérant que pour la commune de Marcheprime, le volume de mobiliers à installer est de 13 éléments se décomposant ainsi :

- 3 totems,
- 5 mâts directionnels,
- 2 mâts directionnels avec carte,
- 3 bornes cyclables,

Considérant que l'estimation financière s'élève à 11 580,00€ HT ;

Considérant que le Programme Européen LEADER subventionne ce type de travaux à hauteur de 80% du montant HT ;

Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DIT** que le volume de mobiliers à installer sur la commune est de 13 éléments se décomposant ainsi :

- 3 totems,
- 5 mâts directionnels,
- 2 mâts directionnels avec carte,
- 3 bornes cyclables,

- **SOLLICITE** le PAYS BARVAL pour la constitution d'un dossier de demande de subvention LEADER, au titre du 80% HT, pour la réalisation du projet précité ;

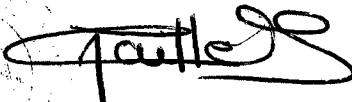
- **ADOpte** le plan de financement et les travaux proposés :

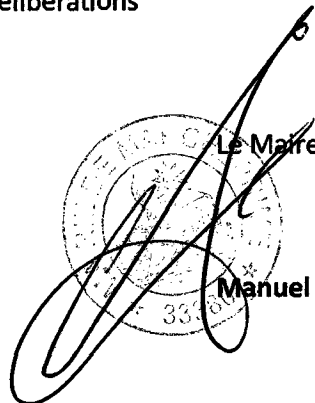
Dépenses	Recettes
Montant total HT : 11 580,00	
Autofinancement : 2 316,00	Subvention du LEADER : 9 264,00

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches de demande de financement auprès du PAYS BARVAL et de signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
A Marcheprime, le 22 septembre 2022.

La secrétaire de séance,

Valérie GAILLET

Le Maire,

Manuel MARTINEZ

Acte certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la réception en Préfecture le 26/09/2022
et de sa publication sur le site internet de la commune le 27/09/2022